



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 942**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, le règlement suivant :

942 – Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte de la Ville

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter au cours de la période de 15 jours se terminant le 12 janvier 2021;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 26 JANVIER 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA